



COMMUNE DE BELCASTEL

ARRÊTÉ N° 2026-66

**OBJET : ARRETE PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT SUR LA
VC n°15 (Route du Champ Grand) ET sur la VC n° 22 (Route de Rignac)**

**ARRETE PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA COMMUNE DE BELCASTEL LE**

07/09/2026

Le Maire de Belcastel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L 2212-2;

VU les pouvoirs de police du Maire ;

VU la demande en date du 04/09/2026 de l'entreprise OPTIMA TRAVAUX TELECOM, sise TSA 70011, 69143 DARDILLY CEDEX, qui doit réaliser de remplacement et plantation d'appuis télécom le long de la Route du Champ Grand et de la Route de Rignac, à BELCASTEL ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité publique, de réguler la circulation et le stationnement durant les travaux,

ARRETE

Article 1 : A compter du 07/09/2026 de 7h00 jusqu'au 07/10/2026 inclus à 18h00.

- le stationnement de véhicules est interdit sur la VC n°115 et sur le VC n°22 à proximité et en correspondance à proximité des chantiers de travaux ;
- la circulation est alternée manuellement sur la VC n°115 et sur le VC n°22, à proximité et en correspondance des chantiers de travaux.



COMMUNE DE BELCASTEL

Article 2 : L'entreprise mettra en place la signalisation règlementaire nécessaire.

Article 3 : La réouverture de la circulation sera rétablie à l'issue des travaux, à partir de 18h00 le 07/10/2026.

Article 4 : Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON et le Secrétaire Général de Mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de MARCILLAC VALLON.

Belcastel, le 07/09/2026

Le Maire de Belcastel,
Jean-Louis BESSIERE

